

# Maroc : utilisation des types Sage de France et surchargés

**Maurice HADIDA**

**CONFÉRENCE DU 10 JANVIER 2015**

---



Les timbres au type Sage de France ont été utilisés au Maroc jusqu'en 1890 avant d'être surchargés en monnaie espagnole (centimos et pesetas) pour une mise en service au 1er janvier 1891.

En effet, la dépréciation de cette monnaie et la spéculation qui s'était développée par l'achat de quantités importantes de timbres à Tanger, au cours de la peseta, et revendues en France, au cours du franc, conduisit l'administration à créer des timbres spéciaux ayant seulement cours dans les bureaux du Maroc.

Ainsi, trois premières valeurs furent mises en cours le 1er janvier 1891 (25/25 c, 50/50 c et 1 peseta/1 franc) suivies par trois autres valeurs le 1er janvier 1893 (5/5 c, 10/10 c et 20/20 c).

Par la suite, une valeur de 2 pesetas/2 francs compléta ces émissions auxquelles s'ajouta un 5/5 c vert jaune ce qui explique que cette série comporte huit valeurs (Yv. 1/8).

À ce jour :

- treize valeurs de France sont connues sur lettres allant du 1 ct au 1 franc auxquelles il faut ajouter cinq valeurs recensées dans différents catalogues\* et études\*\* non encore vues sur documents ;
- aucune pièce n'a été vue dans le tarif U.P.U. du 1er janvier 1876,
- toutes les pièces objet de cette présentation se situent dans le tarif U.P.U. du 1er mai 1878.

Après l'émission des timbres surchargés, les timbres français sans surcharge pouvaient être employés par ceux qui en possédaient et cette tolérance continua au moins jusqu'en 1913 où cet usage fut interdit, sauf pour la correspondance militaire, à la suite de la création de l'Office postal marocain résultant de la fusion des postes françaises et des postes chérifiennes\*\*.



Lettre recommandée de Tanger bureau de distribution (1er échelon).



Lettre recommandée de Fez (2e échelon de poids).

\* « Les timbres-poste du Maroc » Benatar et Guigue (Yvert 1930) et « Catalogue Spécialisé des timbres du Maroc » Cotter 1972.

\*\* « Maroc Postes Françaises » (Yvert 1948) Comte Exelmans et Comte de Pomyers.